
PLAN A

Rapport d'activité

2023

alynea
samusocial69
Mettre l'exclusion dehors.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. GÉNÈSE DE PLAN A.....	4
2. CARTE D'IDENTITÉ DE PLAN A.....	6
3. DÉMARRAGE DU PROJET.....	8
3.1. Phase préparatoire : recherche du foncier et recrutement de l'équipe	8
3.2. Accueil de l'équipe à la Maison Adam.....	9
3.3 Captation des logements	10
3.4 Rencontres partenariales et formation.....	11
3.5 La co-construction de l'équipe à travers.....	12
3.5.1 La création des outils 2002-2	12
3.5.2 L'Aménagement de l'espace collectif et du jardin	12
3.5.3 L'organisation de l'équipe.....	13
4. ORIENTATION ET ACCUEIL DES JEUNES.....	14
4.1. Le premier jeune accueilli.....	14
4.2. L'accompagnement renforcé	15
4.3. Les temps collectifs comme étayage.....	16
5. PERSPECTIVES 2024	17
5.1 Maison Rochet.....	17
5.2 Renforcement de l'équipe Plan A.....	18
5.3 De nouveaux horizons : un regard des jeunes sur le fonctionnement de Plan A.....	19

INTRODUCTION

Nency, 20 ans.

« Plan A... Je ne connaissais rien avant d'arriver. C'était une surprise, finalement une très belle surprise ! La plus belle chose qui pouvait m'arriver... après des années de galère ».

Le passage « à l'âge adulte » des jeunes accompagnés en protection de l'enfance est aujourd'hui un des enjeux importants de la prévention du sans-abrisme.

Ce passage correspond au moment où des « processus de détachement et de recherche de ré-ancrage s'opèrent »¹, où les liens d'appartenance construits se transforment et la responsabilité de ses actes est graduellement reconnue et acceptée. L'identité est mouvante, en permanence négociée entre sa propre histoire, ses « supports d'affiliation », et les nouvelles formes de socialisation auxquelles le/la jeune adulte est confronté en parcourant le chemin d'insertion vers le monde.

Il est vrai que si cette transition vers l'âge adulte s'est rallongée « pour la population générale, pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance, sans soutien familial, [ce passage] est plus rapide et plus brutal. [...] Ils doivent faire face à toutes les transitions en même temps, plutôt que graduellement. [...] Paradoxalement, c'est donc à ces jeunes, disposant de moins de ressources et de soutiens, que l'on demande une autonomie plus grande et plus précoce »².

C'est au cœur de cette temporalité complexe, qui est loin d'être linéaire et prévisible, et qui peut parfois représenter une fin abrupte des services ; que se situe Plan A, le nouveau dispositif d'ALYNEA, à destination des jeunes majeur·e·s ne disposant pas de formes de protection traditionnelles et confrontés à d'importants défis, tel que l'obligation de devenir autonomes au seuil des 21 ans.

Dans un premier temps, nous présenterons la genèse et les spécificités du dispositif. Par la suite, nous détaillerons les premiers pas de la mise en action du Plan A pour conclure sur les perspectives à venir.

1 Robin, P., Mackiewicz, M., Goussault, B. & Delcroix, S. (2015). *La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs*. *Vie sociale*, 12, 71-88. <https://doi.org/10.3917/vsoc.154.0071>

2 Ibidem.

1. GÉNÈSE DE PLAN A

« ... Ou la naissance d'un projet nécessaire, inscrit dans la complémentarité des dispositifs existants tels que la Maraude Jeunes, Zone Libre et EASI ».

Partenaire d'ALYNEA

S'appuyant sur son expertise en matière d'accompagnement de jeunes et de conception de lieux de vie adaptés, **ALYNEA a remporté un appel à projet** lancé par la Métropole de Lyon fin 2022.

Plan A, pensé depuis les constats du terrain, est un projet sur mesure pour accueillir 20 jeunes majeur·e·s de moins de 21 ans, confiés par l'Aide Sociale à l'enfance, en logement individuel, groupé et diffus, au cœur de Lyon, sans prérequis.

La participation des personnes accompagnées est centrale dans le dispositif. Dans cette optique, des jeunes accompagnés par différents dispositifs (notamment Zone Libre et la Maraude Jeunes) ont participé activement à la réflexion et à la construction des différents éléments exposés dans ce document. Le nom même du service provient d'une soirée de rencontre entre des personnes accompagnées et des professionnel·le·s et est donc le fruit d'une co-construction entre jeunes et intervenant·e·s.

L'appel à projets de la Métropole de Lyon (MDL) vise à répondre à plusieurs enjeux concernant les jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) à leur majorité : l'augmentation, depuis plusieurs années, du nombre de jeunes majeur·e·s pris en charge, la promulgation de la Loi Taquet en février 2022 imposant le prolongement de l'accompagnement par les départements des jeunes majeur·e·s jusqu'à leur 21 ans et le renouvellement du Projet Métropolitain des Solidarités (PMS) dont le Schéma sectoriel de l'Aide Sociale à l'Enfance fait partie.

Suite à la promulgation de la loi du 7 février 2022, dite « loi Taquet », qui pose comme principe l'obligation d'une prise en charge des jeunes atteignant leur majorité jusqu'à leurs 21 ans, s'ils en font la demande et ne disposent pas de ressources et d'un soutien familial ; la Métropole de Lyon lance un important appel à projet pour la création de places d'hébergement et d'accompagnement global des jeunes dans un objectif d'autonomie et de continuité de leur parcours.

La très grande majorité des jeunes ayant signé un Contrat Jeune Majeur (CJM) avec la MDL ont été pris en charge en structures hôtelières, à défaut de place dans les structures dédiées ou dans les dispositifs de droit commun. Face à cette situation, la MDL souhaite « faire évoluer son dispositif d'accueil et d'accompagnement en direction des jeunes majeur·e·s, et développer de nouveaux dispositifs d'hébergement et d'accompagnement au logement à destination de ce public ».

Par ailleurs, un des axes du nouveau schéma sectoriel de l'ASE concerne la réponse aux besoins des **publics dits « spécifiques »**. Outre l'offre à destination des jeunes majeur·e·s et des ex-mineur·e·s non accompagnés (ex-MNA), la situation des jeunes aux « profils complexes », dont les jeunes en errance et dits « poly-fugueurs », est mise en avant comme un « besoin spécifique récurrent » nécessitant la diversification de l'offre d'accompagnement.

La réponse d'ALYNEA à l'appel à projet cible des jeunes majeur·e·s ayant connu des parcours de rupture durant leur enfance, qui n'ont pas adhéré aux prises en charge institutionnelles, occasionnant des fugues ou des exclusions. Des jeunes qui peuvent avoir connu la rue et l'errance très tôt pendant leur minorité, tout comme le public rencontré et accompagné par la Maraude Jeunes, qui s'est réfugié dans la rue ou dans les squats, faute d'être parvenu à se figurer de trouver une place qui leur corresponde dans la société. Des jeunes aux « profils complexes », définis « poly-fugueurs », en rupture, **accueillis dans ce dispositif en vue de leur autonomie et dans le but de les préparer pour leur « projet d'avenir »**.

Valentin, 22 ans.

« Quand tu es comme nous et que tu es passé par la street, c'est comme si tu n'avais plus rien à perdre. Tu manques de repères, t'en n'a pas eu par tes parents. Alors il faut trouver des choses auxquelles tenir, comme le logement. Que tu comprennes que c'est important et que là, ça y est, tu peux commencer une nouvelle vie, tu as quelque chose à perdre, un lieu safe et sain, ton havre de paix. »

La réponse, adressée à la Métropole, a été construite au sein d'un réseau de partenaires.

Au niveau de la Métropole lyonnaise, ont participé à la réflexion du présent projet :

- Pour la connaissance fine des parcours - avant et après leur majorité- des jeunes ciblés : le SAPMN (Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel) et le foyer du Chalet (Fondation AJD), le service de prévention spécialisé de la Sauvegarde 69, la Maraude Jeunes (ALYNEA),
- Pour la compétence logement/hébergement des jeunes majeur-e-s et/ou du semi-collectif : la Maison de la Veille Sociale (M.V.S.), Logis Jeunes (Association ACOLEA), l'Orée AJD et la Friche du Loup Solidaire (Fondation AJD), Zone libre (ALYNEA), Un chez-soi Jeunes (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Un chez soi d'abord Lyon), Château Gaillard (ALYNEA),
- Pour la compétence Réduction des Risques et des Dommages : le CAARUD Ruptures et TAPAJ (OPPELIA), le CAARUD Pause Diabolo,
- Pour la compétence santé psychique et somatique pour les publics en précarité : Interface SDF (ARHM), la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de l'hôpital Saint-Joseph Saint-Luc,
- Pour la compétence insertion-formation : le dispositif EASI (ALYNEA, ACOLEA, CLAJJ), le pôle Insertion emploi formation (ALYNEA), Premières Heures en Chantier (FNDSA et Armée du Salut),

Au niveau de la région ARA :

- Le CCAS de Grenoble a été contacté dans le cadre de leur expérimentation Lieux d'habitats Partagés structures sur l'Essai (LHAPSE) qui consiste à la mise à disposition de bâtis vacants de la commune à des fins d'habitation (maisons en collocation) pour des publics en grande précarité et en situation de rue, comportant un volet « Jeunes ».

Au niveau national :

- « Le Lieu » à Mulhouse (Association d'hébergement et d'accompagnement pour mineur-e-s en rupture des dispositifs de protection de l'enfance). Un premier temps d'échange a été effectué avec le directeur de l'association, Sébastien Castells. Un temps d'immersion au sein de cette structure qui mêle étroitement travail social et accompagnement par le théâtre est prévu pour le premier trimestre 2023.
- Dans le cadre des rencontres du réseau national Jeunes en errance qui se sont tenues en novembre 2022 à Lannion, l'équipe de la Maraude Jeunes a pu échanger avec différents partenaires. La rencontre avec la tribu de Tachen qui mobilise le travail du bois dans l'accompagnement des jeunes, a permis d'alimenter le présent projet.
- Repairs!4412 , antenne nantaise du réseau national de pair-aidance des personnes sortantes de l'ASE. Contact a également été pris avec l'adepape69 qui est en cours de création d'une antenne lyonnaise.

Au niveau européen (Bruxelles), deux associations ont été contactées et des échanges sont prévus début 2023 :

- La plateforme MACADAM aslb13 qui propose pour les moins de 26 ans en situation de précarité, un dispositif d'accueil de jour, la mise en réseau de partenaires, des maraudes de rue pour aller vers les jeunes en errance ainsi qu'un groupe de parole et de soutien pour les jeunes ayant vécu des parcours d'errance et de rue.
- L'association l'Ilot - sortir du sans-abrisme qui propose notamment de l'hébergement semicollectif pour des publics en grande précarité, dont le public jeune en errance et sans-abri.

Maud.

« À l'heure où le travail social se questionne, se cherche et parfois se perd sous le joug des process et cadres de financements... le Lieu. Je garderai de cette visite les démons de minuit criés et dansés, éduc, visiteuses, jeunes, bénévoles de la FAP après un repas gargantuesque préparé tout l'après-midi par les jeunes de la maison et une éduc. Je garderai du Lieu le rire éclatant de Stéphane, cette veille de départ au ski. Je garderai du Lieu ce tout qui ne fait rien si ce n'est le talent d'être dans l'instant, de saisir et de goûter. Je garderai du Lieu ce pari fou de l'inconditionnalité pour répondre présent... toujours... quelle que soit l'heure... si jamais ... tenter la confiance est à ce prix.

Cet appel de 2h sera un rendez-vous pour un début, au moins une graine. Je garderai du Lieu le théâtre de l'opprimé... scène de mise en mot, alpha et oméga pour espérer que le nœud cède. Je garderai du Lieu l'engagement... celui qui ne se crie pas mais qui tient les valises prêtes pour des ailleurs favorisant l'ancrage. Je garderai du Lieu le doute. Se tromper c'est s'essayer et prendre le risque de réussir. Je garderai du Lieu les ateliers d'écriture ou de théâtre, animés par Mathieu et Stéphane pied de nez et passé et terreau du futur, du leur et du nôtre ».

2. CARTE D'IDENTITÉ DE PLAN A

Le projet prévoit l'hébergement et l'accompagnement, dans le cadre du Contrat Jeunes Majeur, de 20 jeunes dont 14 hébergé·e·s en logement individuel en diffus (type studio ou T1) et 6 en semi-collectif, dans des studios groupés sur un même site. Le type d'accompagnement proposé est global, personnalisé et « renforcé », selon une **approche orientée rétablissement**. Cet accompagnement se décline également autour d'une dimension de **conscientisation des forces et des talents** de chaque jeune, moteur de son insertion.

Le projet se veut inscrit au sein d'un réseau de partenaires.

Lors de sa conception, la réponse à l'appel à projet a été réfléchi avec différents partenaires afin de répondre au plus juste aux besoins et perspectives des jeunes accompagnés. Il s'agissait aussi de proposer un projet complémentaire à l'existant et inscrit, dès ses fondements, dans le tissu partenarial local et national.

En proposant des places d'hébergement et d'accompagnement « renforcé », le ratio d'encadrement de Plan A est **d'1 professionnel·le·s pour 2,7 jeunes**.

Au-delà d'un accompagnement individuel, le projet propose des activités collectives au sein d'un lieu ressource où le vivre ensemble peut être expérimenté, dans le respect de l'autre, tout en développant le développement d'agir et les valeurs du « vivre ensemble ».

" Plan A... parce qu'à 18 ans on n'en est pas au plan B. Nous plaçons la·le jeune au centre du dispositif. Dans cette optique, nous voulons favoriser l'accomplissement de leurs désirs et de leurs rêves, tout en leur permettant l'inclusion dans la Cité".

Extrait du Livret d'Accueil de Plan A.



Public et secteur

20 jeunes de 18 à 21 ans en Contrat Jeunes Majeur·e·s et confiés à l'établissement par l'ASE
Métropole de Lyon



Fonctionnement

Toute l'année : 6 jours sur 7 de présence des professionnel·le·s (1 à 2 soirées par semaine)
Astreinte téléphonique 24h/24 et 7J/7 de l'équipe et d'un cadre de l'association ALYNEA (Pôle Veille Sociale)



L'équipe

Toute l'année :

- 2,4 ETP de travailleur·euse·s sociaux + 0,6 ETP de conseillère en insertion socio-professionnelle
- 1 ETP d'infirmière diplômée d'Etat
- L'équipe est accompagnée par 1 ETP cheffe de service
- Le ratio d'accompagnement est de 1ETP pour 3 jeunes

Au terme de la montée en charge seront aussi recrutés :

- 1 ETP de psychologue
- 1 ETP de travailleur·euse pair
- 0,5 ETP d'agent de maintenance éducatif



Modalités d'intervention

- Appartements individuels
- 1 lieu ressource et d'ancrage avec présence de l'équipe et propositions d'activités et temps collectifs accessibles à tous les jeunes hébergés y compris en diffus
- Accompagnement dans une approche orientée « rétablissement » et centrée sur les forces
- Travail en multi-référence, points hebdomadaires, allez-vers, travail pair et paire-aidance
- Axe fort sur les activités sportives et culturelles ainsi que les voyages (partenariat et « lieu ressource » ouvert sur l'extérieur)
- Travail en partenariat avec les structures et instances dédiées dont la protection de l'enfance (Contrats Jeunes Majeurs)
- Accompagnement vers la formation et l'emploi (partenariat et lien avec notamment les pôles emploi et formation d'ALYNEA)



Nos missions

- Permettre aux jeunes accueillis de se prouver, par une expérimentation d'habiter dans un espace "à soi", tout en étant sécurisée, qu'ils et elles puissent trouver une place hors de l'errance et des ruptures (hébergement inspiré des orientations du « logement d'abord »).
- Dans le cadre du Contrat Jeune Majeur, promouvoir leur capacité à agir et leur mise en mouvement au service de ce qui est important pour elles et eux en vue de favoriser leur autonomie et, contribuer à la dynamique d'insertion y compris professionnelle (approche par le rétablissement et les forces).
- Accompagner de manière globale et renforcée (santé et social), en lien avec les partenaires du territoire (accès aux droits en subsidiarité)
- Favoriser la participation des jeunes à tous les niveaux du projet (Éducation populaire, paire-aidance)
- Permettre l'équilibre entre étayer et développer la capacitation des jeunes adultes accueillis, en vue de préparer leur sortie du dispositif, d'élargir leur champ des possibles et favoriser l'émergence de leurs rêves et projets (approche par les forces)

3. DÉMARRAGE DU PROJET

L'arrêté du Président de la Métropole du 24 juillet autorise ALYNEA à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance, cela pour une durée de 15 ans. Le feu vert est donné et le projet peut démarrer !

3.1. Phase préparatoire : recherche du foncier et recrutement de l'équipe

La temporalité posée dans le cadre de l'appel à projet exige un démarrage rapide. En ce sens, il s'est agi de mener à bien un lancement sur un lieu transitoire, tout en travaillant l'atterrissage sur un lieu définitif.

Le travail sur le projet « définitif »

Premier semestre 2023, un projet d'installation dans une grande maison, appartenant à la Ville de Lyon et située dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon est travaillé, avec l'association Passe Jardins qui a pour mission l'accompagnement des citoyens à la création des jardins partagés.

La volonté de la Ville de Lyon est d'articuler l'action sociale avec un projet environnemental, tout en incluant le quartier pour favoriser la citoyenneté et le lien social.

L'étude architecturale et technique réalisée en amont, permet de valider la faisabilité financière et technique du projet, notamment la possibilité de réaliser et de regrouper sur le site les six studios privés destinés à l'hébergement en semi-collectif des jeunes ainsi que l'espace pour les activités collectives et les bureaux des deux associations.

Au regard de l'ampleur des travaux, des délais de négociations, autorisations et conventionnement, le planning, le déploiement du projet est prévu en deux phases :

- ➔ Novembre 2023/Décembre 2024 : accueil de 14 jeunes en logement diffus
- ➔ Janvier 2025 : ouverture de six places en semi-collectif, et atteinte de la capacité maximale d'accueil.

Par conséquent, en 2023 le recrutement de l'équipe s'arrête à 5 professionnel·le·s.

Des recherches de fonds privés sont menés pour assurer l'équilibre financier du projet. Un temps d'ingénierie sera mobilisé par ALYNEA pour mener à bien ce projet ambitieux.

Le projet « transitoire »

Pour assurer le démarrage du projet, la mairie de Villeurbanne met à disposition d'ALYNEA, pour une durée de 12 mois (jusqu'au 30/06/2024), une maison de deux étages, avec jardin, facilement accessible en transports en commun et située au 3, Rue Adam, Villeurbanne.

Ce lieu réunit à la fois les bureaux des professionnel·le·s et l'espace collectif.

Pendant l'été 2023, sont réalisés les travaux d'aménagement de la maison : le rez-de-chaussée, destiné aux activités collectives, comporte une cuisine collective, la buanderie, la salle polyvalente et une salle « cocooning » ; à l'étage, sont situés les bureaux d'entretien et de l'équipe.

En parallèle, ALYNEA publie les annonces pour le recrutement de l'équipe projet qui sera constituée en septembre.

Salariée de l'équipe de Plan A.

« Quand j'ai vu l'annonce, je me suis dit que finalement il existait un projet génial pour les jeunes ! ».

L'équipe pluridisciplinaire est composée par cinq professionnel·le·s d'horizons différents : deux travailleur·euse·s sociaux, une conseillère en insertion professionnelle, une infirmière et une cheffe de service.

Tout au long du processus de la réponse à l'appel à projet et, ensuite, des arbitrages avec la Métropole, ALYNEA se mobilise pour disposer des logements nécessaires à l'accueil des jeunes et à la création du lieu collectif.

3.2. Accueil de l'équipe à la Maison Adam

La date du **16 octobre 2023** correspond à l'ouverture officielle du projet et à l'accueil de l'équipe sur le site de la « Maison Adam ».

Ce même jour, le nom du projet est choisi de façon participative avec des professionnel·le·s d'ALYNEA et les jeunes de Zone Libre, de la Maraudes Jeunes et de l'ADEPAPE qui ont activement co-construit le projet. Un jeune propose le nom Plan A « *parce qu'à 18 ans, on n'est pas au Plan B...* »¹. Ce nom fait l'unanimité, incarnant en deux mots toute la philosophie et l'ambition du projet.

La Maison Adam est également le lieu de vie collectif et de partage où les jeunes peuvent se poser, manger ensemble, rencontrer l'équipe professionnelle ou d'autres partenaires, participer aux activités proposées et décidées ensemble. Le lieu collectif est ouvert selon un planning hebdomadaire, 6 jours sur 7.

La visite de conformité de ce lieu s'est déroulée le 9/10/2023 et la Métropole a remis un avis favorable pour l'accueil des jeunes.

Extrait du courrier de la DPPE, daté du 5 juillet 2023.

« Dans le cadre de son pouvoir de police administrative, la Métropole doit organiser des visites de conformité en amont de l'accueil des jeunes majeurs au sein des lieux d'accompagnement et d'hébergement. Ainsi, avant ouverture, tous les types d'établissements et appartements éducatifs, locaux d'accueil du public, doivent faire l'objet d'une visite préalable de conformité avant ouverture. Cette visite organisée sur site permet de vérifier sur place que le service est organisé conformément aux caractéristiques de l'autorisation accordée et respecte les conditions techniques d'organisation de fonctionnement. »

¹ Citation du jeune qui, en réponse à la proposition du nom « Plan B » faite par un autre membre de l'assemblée, contre-propose celui de « Plan A » en argumentant comme cité.

3.3 Captation des logements

Jawad, 20 ans.

« Le logement individuel j'aime bien... parce que la collocation tu n'as pas ta vie privée, ton intimité. Tu sais pas qui tu as en face, alors que là, tout seul, tu es calme, tranquille, tu peux réfléchir à tes projets, te poser... ».

En parallèle de l'installation dans la maison, l'équipe, en lien étroit avec la référente logement d'ALYNEA et la chargée de mission du futur projet « Maison Rochet », a participé activement à la captation des logements, amorcée depuis le mois de Septembre par la référente logement d'ALYNEA.

Pour rappel, l'objectif de cette première phase du projet, comporte la captation des 14 appartements (studio, T1, T1 bis) pour l'hébergement des jeunes en diffus. Le rétroplanning établi en amont de l'ouverture du projet, prévoyait la fin de la captation de ces logements en décembre 2023.

Cette captation des logements s'est heurté à plusieurs difficultés, ralentissant le déploiement du projet et donc l'accueil des jeunes.

Parmi les difficultés repérées, outre la forte tension du logement sur la Métropole lyonnaise, nous pouvons également indiquer :

- La concomitance avec une période particulièrement concurrentielle quant à la recherche de logement (rentrée scolaire, installation des étudiant·e·s universitaires, etc.).
- La typologie fortement demandée du logement recherché, à savoir studio ou T1, T1 bis.
- Une pénurie de logements de petite surface disponibles pour des locations à longue durée, (plus souvent destinés à des courts séjours).
- Des loyers élevés, bien en-dessus de l'offre du marché
- La méfiance, de la part des propriétaires privés, vis-à-vis d'un dispositif intervenant dans le champ de l'action sociale

Au niveau de l'offre de logement social, dans le cadre des politiques du logement d'abord, les bailleurs sociaux privilégient logiquement l'accès au logement direct plutôt que la location en vue d'un hébergement. En conséquence, c'est l'offre de logement dit « intercalaire » qui est destinée à l'hébergement, mais celle-ci se dirige en priorité aux publics sans droits de séjour ouverts ou en cours de régularisation, ou ne disposant pas de ressources suffisantes pour se loger.

Par conséquent, malgré l'appel à contribution de la part Métropole auprès des bailleurs sociaux, le parc social « classique » se révèle une piste difficilement praticable ou à la marge.

Plan A a signé **le premier bail dans le parc privé le 6/11/2023**. Ce logement, bien situé, a obtenu **le 9/11 un avis favorable de la part de la Métropole** pour l'hébergement d'un jeune.

Le deuxième bail locatif, toujours dans le parc privé, **a été signé mi-décembre**.

L'année 2023 se clôture avec deux baux signés du parc privé, mais avec **la perspective de 4 conventions pour des logements en intercalaires et 1 logement social**.

Tout au long des premières semaines de mise en œuvre du projet, les professionnel·le·s de Plan A ont fait preuve d'adaptation et de créativité, en multipliant les canaux et modalités de recherche de logement : alertes sur des sites immobiliers, dépôts d'annonces via des journaux, contacts directs

avec des agences de location, visites de logements, diffusion sur réseaux sociaux, sensibilisation de l'entourage personnel etc.

3.4 Rencontres partenariales et formation

Pendant les deux premières semaines du projet, l'équipe de Plan A a suivi un parcours d'intégration préparé en amont par la directrice opérationnelle du pôle Veille Sociale et par la cheffe de service de la Maraude Jeunes/chargée de projet Veille Sociale. Ce parcours prévoit différentes rencontres avec les partenaires institutionnels en lien avec l'appel à projet, ainsi qu'avec des acteur·rice·s du social, du médico-social, de l'insertion par le logement et du champ de la santé, dans l'objectif à la fois d'inscrire le projet dans le tissu partenarial local et de permettre un aperçu exhaustif des besoins du public concerné.

Aussi, les professionnel·le·s de Plan A ont rencontré les jeunes accueillis par d'autres services d'ALYNEA, concernés par des parcours au sein de l'ASE, qui avaient contribué à la construction de la réponse à l'appel au projet.

Le partenariat est un enjeu important pour Plan A et le fait de le développer, permet de mieux répondre aux différentes demandes et besoins spécifiques des jeunes. Le repérage des compétences existantes au niveau local et l'articulation avec ces dernières, est une démarche essentielle qui amène l'équipe de Plan A à rencontrer régulièrement différents professionnel·le·s et à s'inscrire dans des réseaux thématiques autour des problématiques auxquelles les jeunes accueillis pourraient être confrontés (santé, addiction, emploi, logement, etc.).

Tout particulièrement, lors de cette phase de repérage et d'articulation avec d'autres acteur·rice·s professionnel·le·s et services internes d'ALYNEA, l'équipe de Plan A a rencontré :

- Public jeune : ASE (DPPE service renfort), MEOMIE, Maraude Jeunes, Logis jeunes, ADEPAPÉ 69, La Touline, La Friche du Loup Solidaire, CAPSO, ORSAC.
- Champ de la santé, santé mentale, addictions : PASS St-Joseph-St-Luc, Interface SDF, Conseil Local de Santé Mentale (CSLM), UCSA Jeunes, CAARUD Rupture.
- Champs du logement et de l'insertion par le logement : MVS, GIE La Ville Autrement, CLLAJ
- Champ de l'insertion professionnelle / formation : Service Emploi et Formation d'ALYNEA, Prado Itinéraires, Mission Locale, La Vidaude.
- Accès à la culture, loisirs, sport : Culture pour tous, CIE Deuxième souffle, EH Lyonnaise, Centre culturel le Rize.

Aussi, des rencontres avec les acteur·rice·s institutionnelles, notamment la DPPE, ont permis, au-delà de l'interconnaissance, la présentation du projet et de son approche au sein du circuit des MDML. En outre, grâce aux commissions jeunes majeur·e·s, Plan A peut se rapprocher d'autres associations ayant répondu à l'appel à projet, ce qui permet d'affiner la connaissance mutuelle des pratiques professionnelles.

Enfin, Plan A est en lien avec d'autres structures qui œuvrent dans le secteur de la protection de l'Enfance et de la Jeunesse en dehors du Rhône, tels que « le Lieu » à Mulhouse, ainsi que le centre « Boscoville » du Québec, spécialisé dans les thématiques de transition à l'âge adulte.

En ce qui concerne la formation, l'équipe a participé, avec les professionnel·le·s de Zone Libre et de la Maraude Jeunes, à une matinée de formation/échange sur l'« Approche par les forces ».

De surcroît, une partie de l'équipe a pu assister au colloque sur le travail pair, organisé par la Plateforme régionale du travail-pair.

3.5 La co-construction de l'équipe à travers...

Au-delà de la « construction » d'une culture commune d'équipe grâce au parcours d'intégration prévu en amont et aux temps de formation et d'échanges, les premières semaines à la Maison Adam sont également consacrées à l'élaboration des outils issus de la loi 2002-2, ainsi qu'à l'organisation des modalités de travail et de l'espace.

3.5.1 La création des outils 2002-2

Régissant le fonctionnement des établissements médico-sociaux et visant à affirmer et promouvoir les droits des usagers, la loi 2002-2 est au cœur du dispositif et définit le cadre légal de Plan A.

De ce fait, dès son arrivée, l'équipe s'engage dans un travail collectif autour de la rédaction des outils posés dans la loi, notamment le contrat de séjour, la charte de vie collective et le plan d'action personnalisé.

Ce travail à la fois de réflexion, de mise en commun et de rédaction permet de trouver des définitions partagées, qui font sens, en lien avec l'« âme » du projet, ses approches et ses principes, ainsi qu'avec la pratique professionnelle organisée en multi-référence.

En fin d'année, l'équipe a démarré le travail de rédaction du projet de service qui aboutira courant 2024.

3.5.2 L'Aménagement de l'espace collectif et du jardin

Dès leur arrivée, les professionnel·le·s de Plan A s'approprient de la Maison Adam qui, intentionnellement, était peu aménagée afin de leur laisser la possibilité de « trouver une place ». Grâce aux appétences de chaque membre de l'équipe, le jardin ou l'intérieur de la maison sont investis et « transformés ». La cuisine est repeinte par l'AAVA aux couleurs vives, la salle polyvalente à l'étage est décorée grâce aux dons de photos d'une des professionnel·le·s, le jardin est débarrassé des branches encombrantes et rendu très accueillant.

Bien que l'équipe s'occupe au quotidien de l'ameublement et de la personnalisation des différents espaces, elle fait le choix de limiter l'équipement de la partie collective à l'essentiel. Ce choix émane de l'idée d'impliquer, dès que possible, les jeunes à une réflexion commune portant sur l'aménagement de « ce lieu ressources » dans le but qu'eux aussi, ils puissent se l'approprier véritablement.

En parallèle, l'équipe s'occupe de l'achat et constitution des « kits d'entrée » à destination du jeune au moment de son accueil dans le logement. Il s'agit de contribuer au sentiment d'être « chez soi » dès l'arrivée dans l'hébergement, à travers la remise d'un lot de vaisselle, d'un kit d'entretien et du linge de maison. Ces objets « *lui appartiennent et il sera libre de les emporter avec lui après l'état des lieux sortant* »¹.

¹ Citation tirée du document « Etat des lieux », crée par l'équipe de Plan A.

3.5.3 L'organisation de l'équipe

Le travail en multi-référence, expérimenté sur d'autres dispositifs d'ALYNEA ainsi qu'au sein des services proches à Plan A, présente « plusieurs avantages : la connaissance des personnes et de l'évolution des situations par tous les professionnels facilite la continuité de l'accompagnement. Le fait que tous les professionnels, quel que soit leur diplôme ou corps de métier, participent à l'accompagnement individuel et collectif permet également « des pas de côtés », de se décaler des accompagnements classiques auxquels les jeunes accueillis n'ont pas adhéré et qui ont tendance à cloisonner les domaines d'intervention. Cela laisse aussi plus de place à l'expertise de la personne accompagnée pour prendre part et expliquer elle-même où elle en est. Cela stimule enfin la mutualisation des regards sur les situations rencontrées ».

Réponse APP Hébergement Jeunes Majeurs, p. 16.

Adoptant un fonctionnement en multi-référence, Plan A s'approprie et met en place les outils spécifiques à ce type d'approche.

Des documents de référence pour préciser les différentes modalités de communication sont co-élaborés en équipe au même temps que l'installation de supports pour faciliter la relève et le passage d'informations. Tout particulièrement, voient le jour :

- Le point du matin, appelé Plan A Petite Echelle (PAPE), pour le passage d'informations et l'organisation de la journée
- Les tableaux des jeunes accueillis et du planning d'équipe, situés dans le bureau de l'équipe
- Un agenda partagé et commun, numérisé
- La boîte mail et numéro de téléphone unique
- La réunion d'équipe, nommée Plan A Grande Echelle (PAGE), une fois par semaine

Tout comme les outils de la multi-référence, le planning de Plan A est co-construit lors des premières semaines de présence de l'équipe, permettant à la fois des entretiens individuels hebdomadaires ainsi que des temps collectifs.

Les horaires permettent la présence de professionnel-le-s 6 jours sur 7, en décalés. En dehors des horaires du travail, un numéro de téléphone d'astreinte est toujours joignable.

Ce numéro est à la fois indiqué dans les documents remis au jeune et affiché sur la porte palier de chaque appartement, tout comme les numéros d'urgence.

Plan A est conscient que la construction du fonctionnement d'équipe, notamment le planning pour l'organisation de la semaine sur des actions récurrentes, se confrontera à l'épreuve de la réalité, dès l'arrivée des jeunes, et que cela demandera des réajustements en permanence.

Nency, 20 ans.

« Pour l'astreinte, il faudrait deux numéros, car j'écris quand j'y pense : « Plan A journée » - « Plan A soir et week-end » deux téléphones ce serait l'idée révolutionnaire ! ».

L'expression et la participation des jeunes à toutes les échelles du projet lui apporteront du sens et favoriseront les adaptations au réel des procédés construits de façon abstraite.

4. ORIENTATION ET ACCUEIL DES JEUNES

« [L'admission] est une étape importante dans la relation éducative. Elle symbolise l'entrée au sein d'une vie d'adulte, le jeune change de projet et de lieu d'hébergement. Elle doit être travaillée et anticipée de concert avec les différents partenaires, lieu d'hébergement d'origine, le TS et le nouvel établissement »

Extrait projet protocole de prise en charge commune de JM, DPPE, janvier 2024

La Métropole de Lyon, face au constat que les orientations et les admissions des jeunes majeur·e·s ne sont pas suffisamment structurées sur les territoires, ce qui engendre des disparités, voire des inégalités de traitement entre les jeunes, a mis en place une commission pour l'orientation des jeunes vers les différents dispositifs issus de la réponse à l'appel au projet.

Cela a également favorisé l'harmonisation des pratiques professionnelles des différents acteur·ice·s œuvrant en faveur du public jeune majeur et a permis d'établir une procédure commune sur l'ensemble de la Métropole, face au constat.

Plan A a été convié à cette commission bimensuelle, à raison d'une fois par mois. Depuis le démarrage en septembre des « commissions jeunes majeurs », pilotées par la chargée de mission des politiques jeunes majeurs de la DPPE (Direction de la Prévention et la Protection de l'Enfance), le service a participé à **quatre commissions** d'orientation.

Fonctionnement [de la Commission] :

De septembre à décembre 2023, 2 commissions/mois

- Les territoires/services adressent à la Commission la liste des jeunes à orienter
- Les établissements doivent adresser avant chaque commission la liste des places disponibles, en adressant le tableau proposé par la DPPE
- À l'issue de chaque commission, la liste des jeunes orientés est adressée aux territoires/services
- Les territoires/services prennent attache avec les établissements pour organiser les admissions

Extrait de la rencontre partenariale APP « Alternatives à l'hôtel » du 19/09/2023, DPPE.

4.1. Le premier jeune accueilli

Murat, 20 ans.

« L'accueil, c'était bien, c'était moi qui n'étais pas bien ».

Plan A a accueilli le premier jeune le 28/11/2023.

Dès la signature du premier bail, Plan A a immédiatement mis à disposition la place pour la Commission Jeunes Majeurs de la Métropole qui nous a orienté le jeune le 10 novembre suivant. Cependant, l'intégration de ce dernier n'a eu lieu que trois semaines plus tard.

- ➔ La question des délais parfois très espacés entre, d'une part, la captation d'un logement, son aménagement, la mise à disposition, la visite de conformité ; et, d'autre part, l'entrée du·de la jeune a été portée auprès de la Métropole, qui a engagé un travail participatif avec les différentes associations ayant répondu à l'appel à projet afin d'améliorer et de mieux coordonner ce processus.

Cette entrée a mis à l'épreuve le « protocole » d'entrée conçu en amont par l'équipe, ainsi structuré : une rencontre à la Maison Adam avec le·la jeune et son référent subdivisée en deux parties, une plus informelle ayant le but de faire connaissance mutuellement, suivie d'un temps destiné à la lecture et compréhension du contrat de séjour et de la charte de vie collective. La deuxième partie consiste au déplacement vers l'appartement attribué en vue de le visiter et la réalisation de l'état des lieux entrant.

Suite à ce premier accueil, force est de constater qu'une entrée organisée de telle sorte non seulement produit l'effet d'une « inondation d'informations », mais ne laisse pas non plus la place aux jeunes de s'exprimer, de réfléchir, de rebondir.

Soucieuse de soigner ce passage d'un milieu à un autre, l'équipe de Plan A a réfléchi, suite à ce premier accueil, à un nouveau **protocole d'entrée**, plus souple et adaptable selon la demande et la situation résidentielle du·de la jeune orienté. L'objectif est que ce moment soit, avant tout, une rencontre et un lieu d'expression.

- ➔ Un premier rendez-vous est proposé aux jeunes en présence de leur référent·e, à la Maison Adam, dont l'objectif est de faire connaissance et de remettre les documents officiels. Une fiche pour préparer cette rencontre est envoyée en amont aux jeunes. Cette dernière comporte également une présentation succincte du dispositif.
- ➔ Dans un deuxième temps, si possible rapproché, est organisée l'entrée dans le logement, avec la signature du contrat de séjour et de l'état des lieux entrant.

En 2023, Plan A a accompagné un seul jeune. Le deuxième jeune a été orienté en fin d'année, mais son entrée ne sera finalisée qu'en janvier 2024.

Ce seul accompagnement a tout de même permis à l'équipe de se familiariser avec la multi-référence, de pratiquer les outils favorisant la traçabilité des informations, de relancer le réseau des partenaires selon les besoins et problématiques soulevés par le jeune, d'apprendre la culture professionnelle des travailleur·euse·s sociaux de l'ASE, d'expérimenter toute l'importance du lien de confiance authentique.

4.2. L'accompagnement renforcé

L'équipe travaille selon une approche « rétablissement » et réduction de risques.

Le rétablissement suppose la responsabilisation du jeune quant à son parcours de vie et fait référence à la possibilité de donner un sens à son existence à travers des activités et un mode de vie satisfaisant pour la personne.

À partir de ce qui fait sens pour les jeunes et de leurs envies, Plan A propose un accompagnement visant à soutenir, de manière étayante, la confrontation au réel ainsi que les obligations liées à l'entrée à l'âge adulte.

Jawad, 20ans.

« L'accompagnement, c'est super. Il y a une bonne écoute. Pour le collectif, pour le moment, je me suis fait un peu discret, je commence à y rentrer petit à petit... mais on devrait faire un projet d'été, un camping ! ».

La journée type de l'équipe se structure autour de différentes actions : temps de permanence à la Maison Adam, visites à domicile, « points hebdomadaires » avec les jeunes, activités collectives, rencontres avec des référent·e·s ASE/MEOMIE en présence des jeunes, etc.

Le point hebdomadaire (PH) est un engagement mutuel, obligatoire. Il s'agit d'une rencontre individuelle qui peut se réaliser au domicile du·de la jeune, ou à l'extérieur dans un lieu de son choix, ou bien à la Maison Adam. Cependant, une fois par mois, le PH se déroule dans l'appartement du·de la jeune, afin de travailler plus en détails le volet de l'habiter.

Nency, 20 ans.

« Des fois, je me sens un petit peu seule dans le logement, mais ça c'est moi. Avant j'étais à l'hôtel, c'était encore pire en termes de solitude. Sans compter moi, comme je suis... sinon le logement en lui-même est super bien et bien situé ! Je peux tout faire à pied, Bellecour à 10 minutes à pied. Le rêve ! ... Et votre accueil... très chaleureux, l'équipe est très bien, que du positif depuis que je suis arrivée ».

Le PH est fixé dès l'entrée du·de la jeune dans le dispositif : il est un RDV concordé ensemble, sur un jour et un horaire récurrent. Il devient ainsi un repère pour le·la jeune.

En termes d'outils relevant de la loi 2002-2, à l'arrivée du·de la jeune sont signés les documents suivants : le contrat de séjour, la charte de vie collective, le livret d'accueil, la charte des droits et des libertés tandis que le plan d'action personnalisé est travaillé au cours des premières semaines de rencontre avec le·la jeune, lors des PH.

L'accompagnement mis en œuvre par l'équipe de Plan A, comprend plusieurs dimensions :

- L'accès aux droits
- La santé somatique et psychique
- L'habiter et les apprentissages du quotidien
- L'insertion par la formation et le travail
- La citoyenneté et les loisirs

Concernant l'insertion par la formation et le travail, l'équipe de Plan A a déjà rencontré le service d'ALYNEA en charge de cette thématique auprès des jeunes. Cependant, il a été convenu de démarrer son intervention courant 2024, dès que le groupe des jeunes sera constitué.

Enfin, les jeunes peuvent solliciter l'équipe de Plan A pour des demandes d'accompagnement auprès d'institutions ou à l'occasion de rendez-vous avec d'autres professionnel·le·s.

4.3. Les temps collectifs comme étayage

Nency, 20 ans.

« Le collectif... ça c'est trop bien !! ça enlève le truc de la solitude ! C'est trop bien... ».

La philosophie du projet est centrée également sur le développement du pouvoir d'agir. La participation des jeunes est favorisée à tous les niveaux du projet (contenu de l'accompagnement,

réunions collectives, possibilité de budget participatif, rédaction de rapports d'activité, liens avec les financeurs, organisation d'activités...).

L'organisation du collectif prévoit de façon régulière :

- Deux repas hebdomadaires (lundi midi et mercredi soir)
- Des activités collectives à décider avec les jeunes, deux samedis par mois
- Quatre permanences « libres » pendant lesquelles les jeunes peuvent rencontrer un professionnel·le, se poser à la Maison Adam, faire la lessive, discuter avec d'autres jeunes, consulter l'ordinateur, utiliser la Wi-Fi etc.

Dès l'accueil du deuxième jeune dans le dispositif, une instance, nommée « **Plan A Voix Haute** » sera mise en place afin d'échanger sur différentes thématiques : construction d'un projet collectif, proposition d'activités, amélioration de la prise en charge, partage de réflexion sur le futur projet «Maison Rochet», charte de vie collective, etc. Cette instance aura lieu toutes les trois semaines autour d'un dîner partagé.

5. PERSPECTIVES 2024

Plan A poursuivra en 2024 la captation des logements en diffus afin d'atteindre pour la fin du premier semestre, les 14 places nécessaires à l'accueil des jeunes en diffus.

En parallèle, les derniers arbitrages pour le projet de restructuration du futur site de Plan A, nommé provisoirement « Maison Rochet » du nom de la rue où il se situe, sont en cours et seront finalisés premier trimestre 2024.

Cette maison bourgeoise de trois étages, est mise à disposition à ALYNEA par la Ville de Lyon pour une durée de **dix ans** dans l'objectif de développer un lieu innovant, ouvert sur la ville. Pour rappel, la demande de la Ville de Lyon porte sur l'intégration d'une dimension sociale dans le respect et la préservation du patrimoine du bâti et de la biodiversité d'un espace vert au cœur d'un quartier peu végétalisé.

C'est pourquoi, le projet social incarné par Plan A s'articulera au projet de jardin partagé, porté par l'association Le Passe Jardins, favorisant ainsi le lien social avec le territoire.

Le démarrage de travaux de réhabilitation de la maison est prévu entre fin mars-début avril 2024. Au préalable, les élus du 8^{ème} et de la ville de Lyon, convoqueront une réunion publique à destination des habitant·e·s du quartier afin de présenter le projet dans sa globalité, à savoir l'articulation du projet d'hébergement sur site de 6 jeunes de Plan A et la construction d'un jardin partagé. Ce sera l'occasion de répondre aux éventuelles craintes et attentes des participant·e·s.

L'acceptation de la déclaration préalable de travaux déposée en novembre par l'architecte, est prévue pour le premier trimestre 2024.

5.1 Maison Rochet

L'ouverture de Plan A et l'installation des équipes d'ALYNEA et du Passe Jardins dans la maison aura lieu en fin d'année.

Le projet architectural de la maison, conçu en réponse aux besoins repérés par les deux associations, se décline de la manière suivante :

- Rez-de-chaussée : les bureaux de Plan A, une grande salle pour les activités collectives donnant sur une portion de jardin à usage exclusif des jeunes accueillis dans le dispositif, les

bureaux d'équipes/cheffe de service, la cuisine collective, l'accès à la buanderie, située au sous-sol. Le RdC contient aussi l'espace bibliothèque/activités collectives de Passe Jardins.

- Premier étage : six studios d'environ 20 m², indépendants, équipés, destinés à l'hébergement des jeunes orientés par la Métropole.
- Deuxième étage : les bureaux de Passe Jardin, un bureau d'entretien pour Plan A et un local à destination d'un projet artistique, en lien avec les deux services, tels qu'un projet radio ou studio d'enregistrement, dans une logique de tiers-lieu.

Une réflexion plus ample sur la répartition et les différents usages du jardin, hors jardin partagé, sera portée par les deux associations à l'aide de deux animateur·rice·s/facilitateur·rice·s formés à l'éducation populaire. Dans un deuxième temps, cette réflexion sera également partagée avec les jeunes et les futurs jardinier·e·s.

Ce travail commun permettra d'affiner le processus d'installation de deux associations au sein de la maison et du quartier ainsi que d'échanger autour de l'implication de la « troisième entité » du projet, à savoir les habitant·e·s du quartier attenants à la maison.

Un sujet qui toucherait peut-être toutes les entités concernées, sera le nom du projet et les modalités du choix de ce dernier.

Le dernier semestre de l'année sera dédié également à la rencontre des acteur·rice·s du quartier, associatifs et institutionnels, ainsi qu'à la signature d'éventuelles conventions de partenariats avec ces derniers.

Les jeunes de Plan A continueront à être associés pendant toutes les étapes de la démarche, de la réalisation d'un diagnostic territorial à la conception d'une charte de vie collective concernant le lieu de vie commun.

5.2 Renforcement de l'équipe Plan A

En vue de l'arrivée des 6 jeunes supplémentaires à la Maison Rochet, l'effectif de l'équipe de Plan A sera complété par l'embauche en fin d'année de :

- 1 travailleur·euse pair
- 1 psychologue
- 1 ½ ETP d'agent de maintenance éducatif

Ces nouveaux salarié·e·s renforceront l'équipe déjà existante de Plan A. Une attention toute particulière sera portée à la phase d'intégration de ces dernier·e·s, dans le but d'une appropriation de la philosophie, de la méthodologie et des enjeux du projet, tout en veillant à accueillir leur regard sur le dispositif.

En outre, Plan A se rapprochera du pôle insertion/formation d'ALYNEA qui réalisera des prestations telles que les diagnostics socio-professionnels basés sur les forces et les rêves, techniques de recherche d'emploi, etc.

5.3 De nouveaux horizons : un regard des jeunes sur le fonctionnement de Plan A

Nency, 20 ans.

« Je pourrais apporter des idées sur les activités auxquelles on a moins accès nous, en temps normal ».

Les nouveaux horizons sont tous à créer, imaginer, rêver avec... les jeunes notamment, mais aussi les professionnel·le·s de Plan A, les futurs collègues de l'équipe, les autres colocataires de la Maison Rochet, les différents services de la Veille Sociale et d'ALYNEA, le CCAS de la Ville de Lyon, les partenaires déjà proches et les partenaires qui ne nous connaissent pas encore, les services de la Métropole, les habitant·e·s de la Rue Rochet, les voisin·e·s, les élu·e·s, les écoles, la MJC, l'école du Judo, la Manufacture des Tabacs, l'Institut Lumière et tous ceux qui, dans le chemin en train de se faire, seront touchés par la belle énergie qui émane de ce projet.

Pour que la participation soit effective, les jeunes seront systématiquement conviés :

- Aux réunions partenariales en vue de la mise en place du projet Maison Rochet
- Aux rencontres pour l'élaboration d'une charte collective du futur espace commun
- Aux rencontres pour penser collectivement l'aménagement des lieux, notamment en termes d'équipement extérieur
- Aux étapes de construction du jardin partagé
- Ecriture des compléments du projet de service

En 2024, les jeunes auront intégré Plan A et leur participation sera possible dans toutes les dimensions du projet.

Merci à nos financeurs :

